Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.
CAZOVIVO **Date / mise à jour le: 20.12.2017**

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit
Nom du produit : CAZOVIVO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisationsdéconseillées
Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Société:
M.CAZORLA, S.L.
C/ Aigueta, nº 4
17761 CABANES (Espagne)
Téléphone : +34 972 504443 Téléfax : +34 972 670734
Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]
Aquatic Chronic 2
H411, EUH401

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texteintégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogrammes :

Mention d'avertissement : Attention

Mention de Danger :
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes àlong terme.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pourl'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence (Intervention):
P391 : Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):
P405 : Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):
P501 : Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte desdéchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):
EUH208:Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE

Délai de rentrée : 6 heures en plein champ et 8 heures sous abri.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.
Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui nedonnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou dumélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances
Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique
Produit phytosanitaire, fongicide, suspension concentrée (SC)

Composants dangereux (GHS)
Conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Methanone, (3-bromo-6-methoxy-2-methylphenyl)(2,3,4-trimethoxy-6-methylphenyl)
Teneur (W/W): 42 % Aquatic Acute 1
Numéro CAS: 220899-03-6 Aquatic Chronic 2
H400, H411

Condensat de formaldéhyde et d'alkylnaphtalènesulfonate de sodium
Teneur (W/W): < 5 % Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)

Eye Dam./Irrit. 2
H319, H315

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Teneur (W/W): < 0,05 % Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 2634-33-5 Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 220-120-9 Eye Dam./Irrit. 1
Numéro INDEX: **613-088-00-6** Skin Sens. 1
Aquatic Acute 1
Facteur M - aigüe: 10
H318, H315, H302, H317, H400

Les limites de concentrations spécifiques
Skin Sens. 1: >= 0,05 %

propane-1,2-diol
Teneur (W/W): < 5 %
Numéro CAS: 57-55-6
Numéro-CE: 200-338-0
Numéro d'enregistrement REACH:
01-2119456809-23

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant lesclasses de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours
Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation: Repos, air frais.

Après contact avec la peau: Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux : Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion: Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2)
et/ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliersnécessaires
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidotespécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures halogénés, dibenzofuranne, oxydesd'azote, composés bromés, hydrocarbures, dibenzodioxines bromées
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers
Equipement particulier de protection :
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agentschimiques.

Autres informations :
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisationsou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant lesprescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer lesfumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contactavec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pasrejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure,liant universel, Kieselguhr).
Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecterséparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fondles objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations envigueur.

6.4. Référence à d'autres sections
Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et lesconsidérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller àune bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, nepas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses etaprès le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produitn'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger del'action directe des rayons de soleil.
Protéger des températures inférieures à : 0 °C
Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.
Protéger des températures supérieures à : 35 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessusde la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doitêtre respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail
Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

8.2. Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le casd'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps deperméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchoucchloroprène (0 ,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes deprotection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène :
Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceuxdestinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements deprotection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travailfermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart desaliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle del'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	suspension
Couleur:	beige
Odeur:	aliphatique(s)
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du dangerpotentiel pour la santé par inhalation.
Valeur du pH:	env. 7 - 9 (eau, 20 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)
Point de fusion:	env. 0 °C Données se rapportant au solvant
Point d'ébullition:	env. 100 °C Données se rapportant au solvant
Point d'éclair:	Non inflammable. (Directive 92/69/CEE, A.9)
Vitesse d'évaporation:	non applicable
Inflammabilité:	pas facilement inflammable (calculé(e))
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ceproduit et de l'expérience acquise,aucun risque n'est attendu si leproduit est utilisé dans les conditionsstandards pour l'usage préconisé.
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ceproduit et de l'expérience acquise,aucun risque n'est attendu si leproduit est utilisé dans les conditionsstandards pour l'usage préconisé.
Température d'auto-inflammation:	379 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 23 hPa (20 °C) Données se rapportant au solvant
Densité:	env. 1,19 g/cm3 (20 °C)
densité de vapeur relative (air):	non applicable
Solubilité dans l'eau:	dispersible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable
Décomposition thermique:	205 °C, 30 kJ/kg, (DSC (OECD 113)) 290 °C, 750 kJ/kg, (DSC (OECD 113)) Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de laclasse 4.1 de la réglementation de transport ONU.
Viscosité dynamique:	env. 129 mPa.s (20 °C)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive (Directive 92/69/CEE, A.14)
Propriétés comburantes:	non comburant (Directive 2004/73/EC, A.21)

9.2. Autres informations
Autres informations:
Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués danscette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulationsont respectées.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulationsont respectées.

10.4. Conditions à éviter
Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles
Produits à éviter:acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux
Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et lamanipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:
Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalationunique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant unestructure ou une composition similaire.

CL50 rat (par inhalation): > 3,7 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant unestructure ou une composition similaire. Aucune mortalité n'a été constatée. Concentration techniquemaximale possible pour les tests. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:
Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:
Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant unestructure ou une composition similaire.

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:
Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:
essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essaissur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant unestructure ou une composition similaire.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Lestests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité
Evaluation du caractère cancérogène:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Methanone, (3-bromo-6-methoxy-2-methylphenyl)(2,3,4-trimethoxy-6-methylphenyl)
Evaluation du caractère cancérogène:
Par administration à fortes doses, la substance a eu un effet cancérigène dans les essias suranimaux. Sur la base du mécanisme d'action, un potentiel cancérigène n'est pas attendu après exposition à des doses faibles.

toxicité pour la reproduction
Evaluation de la toxicité pour la reproduction:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Lestests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement
Evaluation du caractère tératogène:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Lestests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes nedonnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):
Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipéesuite à une seuleexposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différentsconstituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)
Evaluation de la toxicité après administration répétée:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administrationrépétée à des animaux.

Danger par aspiration
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité
Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant unestructure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) > 104 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques:
CL50 (48 h) > 1,98 mg/l, Daphnia magna (Directive 92/69/CEE, C.2, statique)
Pas d'effets pour la concentration la plus élevée testée.

Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) > 2,25 mg/l, Selenastrum capricornutum (Ligne directrice 201 de l'OCDE)
Pas d'effets pour la concentration la plus élevée testée.

NOEC (72 h) 0,294 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

12.2. Persistance et dégradabilité
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Methanone, (3-bromo-6-methoxy-2-methylphenyl)(2,3,4-trimethoxy-6-methylphenyl)
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Methanone, (3-bromo-6-methoxy-2-methylphenyl)(2,3,4-trimethoxy-6-methylphenyl)
Potentiel de bioaccumulation:
Facteur de bioconcentration: 140 - 180 (42 j), Lepomis macrochirus (Ligne directrice 305 E del'OCDE)

12.4. Mobilité dans le sol
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés desdifférents constituants.

Données relatives à : Methanone, (3-bromo-6-methoxy-2-methylphenyl)(2,3,4-trimethoxy-6-methylphenyl)
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur lesparticules de terre solides.
La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB
Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT
(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes
Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à dessubstances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires
Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintesréglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition desNations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient MÉTRAFENONE)
Classe(s) de danger pour letransport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pourl'environnement:	oui
Précautions particulières àprendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition desNations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRO--NNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient MÉTRAFENONE)
Classe(s) de danger pour letransport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pourl'environnement:	oui
Précautions particulières àprendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition desNations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DEL'ENVIRO-NNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient MÉTRAFENONE)
Classe(s) de danger pour letransport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pourl'environnement:	oui
Précautions particulières àprendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
Non évalué

Transport Maritime

IMDG

Numéro ONU	UN3082
Nom expedition des Nations Unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,LIQUIDE,N.S.A. (Contient Metrafenone)
Classe(s) danger pour le transport	9, EHSM
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Oui Polluant Marin : Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Sea Transport

IMDG

UN Number	UN3082
IN proper shipping name	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains Metrafenone)
Transport Hazard class(es)	9, EHSM
Packing group	III
Environmental Hazards	Yes Marine pollutant :YES
Special precautions for user	None known

Transport Aérien **Air Transport**

IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Numéro ONU	UN3082	UN Number	UN3082
Nom expedition des Nations Unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,LIQUIDE,N.S.A. (Contient Metrafenone)	IN proper shipping name	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains Metrafenone)
Classe(s) danger pour le transport	9, EHSM	Transport Hazard class(es)	9, EHSM
Groupe d'emballage	III	Packing group	III
Dangers pour l'environnement	Oui	Environmental Hazards	Yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu	Special precautions for user	None known

14.1. Numéro ONU
Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies
Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage
Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement
Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC		**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**	
Règlement	Non évalué	Reglementation	Not evaluated
Expédition approuvée	Non évalué	Shipment approved	Not evaluated
Nom de la pollution	Non évalué	Pollution name	Not evaluated
Catégorie de la pollution	Non évalué	Pollution Category	Not evaluated
Type de navire	Non évalué	Ship Type	Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange enmatière de sécurité, de santé et d'environnement
Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4511
Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65, 66, 84
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Recomandations BASF :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur, pour se protéger l'opérateur doit

porter:
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3, réutilisables.
- Combinaison de travail (cotte) 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m²avec un traitement déperlant.
- Vêtement imperméable partiel (blouse à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) àmanches longues à porter par-dessus la combinaison de travail.
- Des bottes
- Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou un écran facial (EN166)

Pendant l'application pour se protéger l'opérateur doit porter :
- Combinaison de travail (cotte) 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m²avec un traitement déperlant.
- Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 si intervention nécessaire à l'extérieur de lacabine.

Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapportaux points d'eau sur vigne en application aérienne et de 5 métres sur cultures florales diverses, rosier et vignePorter des gants et un vêtement de protection approprié pendant toutes les opérations demélanges/chargement et de traitement

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matérield'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation deseaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Délai de rentrée : 6 heures.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de donnéesde sécurité.

SECTION 16: Autres informations
Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer auxconditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, simentionnés dans les sections 2 et 3:

Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pourl'homme et l'environnement.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nosconnaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Lesdonnées ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni lesspécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des donnéesfigurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurerque tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.